

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC TROYES HOTEL DE VILLE 7 PLACE MARECHAL FOCH 10000 TROYES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 500 €.

MR FRANCOIS JOHN, gérant de la société SARL A L'AUBE DE LA LORRAINE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 75 RUE PRINCIPALE 51340 JUSSECOURT MINECOURT, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MR FRANCOIS JOHN 11 RUE MAURICE RAVEL 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Nombre de parts	520
Montant versé	260 €
2e associé	MME HANCKE STEPHANIE 11 RUE MAURICE RAVEL 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Nombre de parts	480
Montant versé	240 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

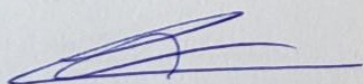
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

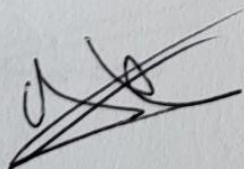
Le 31 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé



Lu et approuvé



Elisabeth Derosières
Chargée d'Affaires Professionnelles

7, place Maréchal Foch
10000 TROYES